

Date de dépôt : 24 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Conne : Ne vous appropriez pas le Plaza !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Un comédien et metteur en scène genevois, bien connu à Genève, dénonçait le 16 avril dernier sur les réseaux sociaux un clip de promotion cantonal du département du territoire s'appropriant la sauvegarde du cinéma Plaza. Dans cette vidéo, le président du Conseil d'Etat s'attribuait un rôle prépondérant dans la sauvegarde du Plaza alors que le canton s'était clairement prononcé en faveur de sa destruction. Il aura fallu le travail remarquable d'une association de citoyens engagés dans la sauvegarde de ce joyau du patrimoine culturel genevois pour réussir, contre vents et marées, à sauver ce cinéma auquel les Genevois et les Genevoises sont très attachés.

Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Combien a coûté aux contribuables la vidéo promotionnelle de M. Hodgers vantant le rôle de l'Etat dans la sauvegarde du Plaza ?***
- ***Quelle entreprise de communication a été mandatée et comment s'est passé l'appel d'offres ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La vidéo diffusée sur Facebook listant toutes les mesures de protection prises en 2019 par le canton a été réalisée à l'interne du département du territoire, en convertissant une présentation PowerPoint en format vidéo.

Elle n'a donc rien coûté au contribuable. A noter que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de cette question, le président du Conseil d'Etat n'est à aucun moment mentionné dans cette vidéo. Par ailleurs, la vidéo ne porte pas uniquement sur le cinéma Plaza, mais sur l'ensemble des objets protégés en 2019 ainsi que sur des exemples de subventions à la restauration allouées durant cette même période. Ce type de rapport annuel fait partie des mesures de sensibilisation auxquelles le département du territoire s'est engagé dans le cadre de l'audit d'évaluation de la protection du patrimoine, rendu par la Cour des comptes le 19 mai 2020.

Au vu de ce qui précède, la seconde question est sans objet.

Cela étant, le Conseil d'Etat profite de cette question écrite urgente pour rappeler qu'il a prononcé le classement du Plaza en 2004 déjà – donc bien avant la constitution de l'association évoquée dans la question – et qu'il a continuellement défendu sa position avec conviction et arguments devant les instances administratives et judiciaires, cantonales et fédérales, pour le maintien de ce joyau de l'architecture contemporaine.

Mais c'est à l'aune du principe administratif de la proportionnalité que les tribunaux, jusqu'à l'instance suprême fédérale, ont annulé ce classement.

Dans le respect de l'ordre juridique de notre pays, le Conseil d'Etat n'avait pas la compétence de prendre une nouvelle mesure de protection tant qu'il n'y avait pas de motifs de reconsidération de cette notion de proportionnalité.

Devant l'impasse juridique, le Conseil d'Etat a donc cherché à créer les conditions propices à une solution négociée qui s'est conclue par la transaction immobilière intervenue en été 2019. De l'aveu même de l'ancien propriétaire, la délivrance des autorisations de construire a permis de trouver des acheteurs (voir citations dans l'article du Temps : <https://www.letemps.ch/suisse/fondation-hans-wilsdorf-va-ressusciter-plaza>).

De manière générale, le Conseil d'Etat est persuadé que l'engagement associatif des citoyens et citoyennes sensibles à la question patrimoniale est de nature à renforcer la capacité de l'Etat à protéger les bâtiments et sites dignes de protection.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS